

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE VAULX**

Séance du 16 mars 2023

30 MARS 2023

ARRIVEE  
5

|                   |    |
|-------------------|----|
| Nombre de membres |    |
| En exercice       | 13 |
| Présents          | 09 |
| Votants           | 13 |
| Absents           | 4  |
| Exclus            | 0  |

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, à 19 heures 30

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Vaulx, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame VENDRASCO Isabelle

**Date de convocation**  
09 mars 2023

**Présents :** VENDRASCO Isabelle, MARCHAND Chantal, DEPLANTE Danielle, VERNEY Cédric, FAVRE Valérie, NOIREAUX-FATTAZ Marie-Noëlle, BREVET Marie-Laure, BOUVIER Christel, MINEUR Fabienne.

**Date d'affichage**  
09 mars 2023

**Absents excusés :** BENICHOU Gil, LOPES Claudia, CHALOT Patrick, VERNEY Delphine

**OBJET**  
**2023-03-16-001**  
**Approbation du CG**  
**2022**

**Procurations :** BENICHOU Gil à Chantal MARCHAND, LOPES Claudia à NOIREAUX-FATTAZ Marie-Noëlle, CHALOT Patrick à FAVRE Valérie, VERNEY Delphine à VERNEY Cédric

A été désignée secrétaire de séance : MARCHAND Chantal

Madame VENDRASCO Isabelle présente le compte de gestion de la Trésorière et propose au Conseil d'Administration de déclarer que les comptes de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des comptes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Secrétaire de séance

**Chantal MARCHAND**

La Présidente

**Isabelle VENDRASCO**